

## 12 jours de travail sans intéruption avec des heures sup.

## Par **ludomart**, le **28/10/2009** à **09:49**

## Bonjour,

Le week-end dernier, je suis partie pour mon travail en salon sur Paris du vendredi matin (départ 08h15) au dimanche (retour à la maison à 1h00 du matin). Mes horaires de travail en principe le vendredi sont : 08h30/13h00 et 13h30/16h30. J'ai donc travaillée du lundi au vendredi de la semaine d'après, soit 12 sans repos Je souhaiterais savoir :

- Sur quelle base sont calculées les heures de travail lorsqu'on est en déplacement : les heures réelles de travail ou les heures totales du déplacement ?
- Y a-t-il une indemnité lorsque l'on ne rentre pas chez soi et que l'on passe 2 nuits à l'hôtel ?
- Lorsqu'on est déjà à 39 heures de travail et que l'on part en déplacement du vendredi au dimanche, ne doit-il pas y avoir un repos compensateur avant de reprendre le travail la semaine suivante en sachant que les horaires ont été les suivants :
- o Vendredi 8h15 à 18h00 (fin d'installation du stand)
- o Samedi 9h00 à 19 H00 (présence sur le stand) puis 19h45 (retour à l'hôtel)
- o Dimanche 9h00 à 19h00 (présence sur le stand) puis à retour 1 heure du matin chez moi (soit non stop : on a mangé un sandwich sur le stand sans s'arrêter....)
- Le repos compensateur si il n'est pas pris en « repos », doit-il être payé ?
- En temps de travail réel cette semaine représente 63h15.... sans compter le reste.
- Le dimanche compte double et est payé en heures supplémentaires ?